

DEC171774DR12

**Décision portant nomination de M. Stéphane DUFAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7290 intitulée Laboratoire de psychologie cognitive (LPC)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC151309DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7290 intitulée Laboratoire de psychologie cognitive et nommant M. Johannes ZIEGLER en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR UMR7290 en date du 13/01/2017 ;

Considérant que M. Stéphane DUFAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 25 au 27 avril 2017 et du 16 au 18 mai 2017,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Stéphane DUFAU, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7290 intitulée Laboratoire de psychologie cognitive, à compter du 01/07/2017.

M. Stéphane DUFAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Stéphane DUFAU est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 12/09/2017

Le directeur de l'unité  
M. Johannes ZIEGLER

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du président de l'université d'Aix-Marseille  
M. Yvon BERLAND